

Un questionnaire complexe

Pour interroger sur les agressions sexuelles et les violences entre proches, l'enquête *Cadre de vie et Sécurité* (CVS) recourt à une passation sous casque : l'enquêteur donne son ordinateur et son casque à l'enquêté qui entend directement la question et y répond sur l'ordinateur sans que l'enquêteur intervienne. Ce dispositif a pour but de favoriser la confidentialité dans l'idée qu'elle permettra d'obtenir davantage de réponses et des réponses plus sincères.

Le questionnaire sous casque débute par trois questions dont la formulation rend difficile une réponse négative :

Diriez-vous que la lutte contre la délinquance sexuelle doit être une priorité des pouvoirs publics ?

Diriez-vous que la lutte contre la délinquance sexuelle est particulièrement difficile car les victimes hésitent à porter plainte ?

Pensez-vous qu'il faut faire des campagnes de publicité pour sensibiliser la population aux problèmes de délinquance sexuelle ?

Ce sont des modèles de pression à l'inférence au oui. D'ailleurs, dès le début des CVS, neuf enquêtés sur dix répondaient positivement. Le style normatif de ces questions les rapproche davantage de ces sondages d'opinion publique qui permettent aux administrations et aux groupes d'intérêt de vérifier, sans courir le risque d'un désaveu, la popularité de leurs objectifs de politique publique.

Le questionnaire semble aussi avoir voulu distinguer les agressions au sein du ménage de celles commises par un non-cohabitant, mais en employant la formule *les personnes qui vivent actuellement avec vous*, il désigne les cohabitants au temps de l'enquête qui ne sont pas nécessairement ceux du temps de l'agression : un non-cohabitant au temps de l'enquête peut l'avoir été au temps des faits ; réciproquement un cohabitant lors de l'enquête peut avoir été non-cohabitant lors des faits.

Pour les agressions dues à un non-cohabitant, on commence par des interrogations sommaires sur les *exhibitions* puis les *'gestes déplacés'* avant de venir aux *agressions sexuelles telles que viols et rapports sexuels forcés* pour lesquels on retrouve enfin un dispositif plus conforme aux enquêtes de victimation. Une seconde partie est dédiée aux agressions commises par un cohabitant ; sa complexité combinée au faible nombre de cas rend toute exploitation extraordinairement fragile. C'est pourquoi on en retiendra seulement une donnée globale destinée à tenter de reconstituer un ensemble cohérent d'agressions sexuelles.

Ce questionnaire auto-administré sous casque n'est proposé qu'aux enquêtés entre 18 et 75 ans, au motif que les plus de 75 ans seraient dans l'incapacité de se servir d'un ordinateur. La première campagne (celle portant sur les années 2005 et 2006) avait même restreint la passation aux moins de 60 ans ce qui conduit à écarter de nos analyses cette première passation de la CVS.

Les répondants au questionnaire sous casque font l'objet d'une pondération spécifique. Aussi, nous ne conservons que les individus pour lesquels cette pondération a été calculée, c'est à dire les répondants qui ont été considérés comme ayant fourni un formulaire de réponse valide.

Tous les taux présentés en matière d'atteintes sexuelles sont estimés à partir des réponses considérées comme valides, c'est à dire expurgées des refus et des non-réponses. Aussi le taux de non-réponse peut varier d'une question à l'autre et sous l'effet des filtres, ce qui signifie que la base de calcul n'est pas la même pour tous les indicateurs. À titre d'exemple : les taux de victimations sont calculés parmi l'ensemble des répondants au questionnaire sous casque ; le taux de renvoi à la police est calculé parmi les personnes qui déclarent être victimes ; le taux de plainte est calculé parmi les personnes qui se rendent au poste de police ou au commissariat.

Lorsqu'on calcule des indicateurs synthétiques¹, il faut tenir compte du fait que le périmètre des répondants à chaque question diffère, aussi impute-t-on la valeur zéro aux non-répondants selon le principe suivant : si une question n'a pas été posée, c'est que l'enquêté n'est pas susceptible de fournir une réponse valide (par exemple les personnes sans cohabitant au moment de l'enquête sont considérées comme n'étant pas victime d'un cohabitant). Nous agrégeons de cette façon les non-réponses explicites (la question est posée, le répondant indique NSP ou Refus) et les non-réponses implicites (la question n'est pas posée).

¹ Ainsi de l'ensemble des agressions sexuelles que l'auteur soit cohabitant ou non avec la victime au moment de la passation de l'enquête.